

Initiatives ministérielles

La santé psychologique est affectée aujourd'hui chez plusieurs femmes au Canada qui sont enceintes parce que les mesures économiques ne sont pas là, parce que la véritable politique familiale qu'on attendrait n'est pas là, parce que les mesures d'adoption plus faciles sont absentes, parce que les autres mesures depuis longtemps souhaitées par beaucoup de Canadiennes sont absentes. Cela est peut-être l'une des causes de la santé psychologique affectée chez certaines personnes qui veulent avoir un avortement.

Et si nous, en tant que parlementaires, nous nous mettons au travail afin d'examiner les mesures favorisant la vie, favorisant la naissance des enfants, favorisant les grossesses, peut-être qu'à ce moment-là, nous n'aurions pas besoin de ce texte de loi criminalisant l'avortement.

À Coaticook, dans ma ville, le maire de la ville et son conseil, le maire André Langevin a dit: Nous allons faire notre petit bout de chemin. Et il offre un montant de 1 000\$ pour les enfants qui naissent dans la ville. Cela a été très bien vu par la population. Cela a créé un certain engouement. Le seul petit acte fait par une petite ville au Canada ne changera peut-être rien en soi, mais il fera peut-être boule de neige. J'ai vu cela comme un signal donné à tous au Canada, savoir qu'on doit absolument se mettre à l'oeuvre pour penser véritablement à favoriser la vie, les enfants au Canada.

Cette loi est absolument nécessaire au Canada. Je ne voudrais pas revivre le cirque que nous avons vu l'été dernier avec l'affaire Daigle-Tremblay, l'affaire Dodd à Toronto, d'aucune façon.

Je vous cite un excellent article de Lysiane Gagnon du journal *La Presse* qui a assez bien reflété mes préoccupations ou ma vue de ce projet de loi.

Elle dit, et je cite:

Il y a l'optique idéologique et il y a l'optique pragmatique.

Mais l'idéologie s'envole quand on revient sur terre. Dans les faits, ce projet de loi permet l'avortement à peu près sur demande, et les objections d'ordre idéologique ne résistent pas à l'analyse des réalités concrètes.

Le concept de «santé psychologique» est l'élément-clé qui permettra l'avortement pour des raisons d'ordre socio-économique, pour une grossesse résultant d'un viol ou d'un inceste, et en fait pour toute autre raison qu'une femme aurait de refuser la grossesse, car il va de soi qu'une femme qui ne veut pas avoir un enfant va se trouver psychologiquement affectée si on la force à en avoir un.

Ceux et celles qui s'apprentent à monter aux barricades pour combattre la nouvelle criminalisation de l'avortement devraient se rappeler que les pires brimades se sont produites au moment où l'avortement flottait dans le vide juridique, après la décision de la Cour suprême qui a rendu l'ancienne loi caduque. C'est au moment où l'avortement n'était pas considéré comme «crime» par le législateur que nous avons

assisté à l'ignoble pique-nique juridique de l'été dernier. Sous l'empire de cette loi-ci, l'affaire Daigle-Tremblay ne se produirait pas.

Monsieur le Président, cette loi est absolument nécessaire. Est-ce que je suis pro-vie? Est-ce que je suis pro-choix? *In medio stat virtus*. La vertu est également éloignée des extrêmes, non seulement dans les autres cas qui nous occupent, mais aussi dans celui-ci.

Il y a ceux qui sont contre l'avortement dans tous les cas sans aucune exception. Il y a ceux qui le permettraient dans le cas d'un viol. Il y a ceux qui le permettraient dans le cas d'un inceste. Il y a ceux qui le permettraient pour une jeune fille de 13 ou 14 ans. Il y a ceux qui le permettraient pour les premières dix semaines, d'autres, douze semaines, d'autres, quatorze, d'autres, seize, d'autres, vingt semaines. Et, dernièrement, je voyais encore le docteur Augustin Roy qui disait: On devrait même aller jusqu'à 22 semaines de grossesse.

Il y a ceux qui disent: La femme devrait voir un médecin. D'autres disent: Deux médecins. Et d'autres disent: Un comité thérapeutique.

Monsieur le Président, il y a ceux qui sont en faveur de l'avortement dans tous les cas, sans aucune exception. C'est infini! Une variété de situations existent et je vous défie d'en faire la liste comme telle, et vous n'aurez pas fini demain matin.

Il ne faut pas cristalliser le débat et laisser faire les groupes Pro-Vie, Pro-Choix nous embarquer complètement dans l'un ou l'autre de ces extrêmes comme tels. Il y a bien d'autres choses que cela. Même, ces deux groupes, Pro-Vie et Pro-Choix, qui font énormément de lobbying, nous empêchent peut-être de voir les vraies mesures qu'il faudrait prendre pour régler le problème à sa source comme telle. Autant de têtes, autant d'avis en cette matière!

• (1720)

Alors, monsieur le Président, cette loi qualifiée d'hypocrite par certains, je la qualifierais personnellement d'heureux compromis. Un compromis qui n'est pas fait à l'encontre de ma conscience, qui n'est pas fait à l'encontre des principes fondamentaux qui me sont chers, qui m'ont été donnés par ma famille, par ceux qui m'ont donné l'éducation, l'instruction, par tous ceux qui m'ont côtoyé dans la vie.

On dit: Elle pourrait toujours être améliorée. Bien oui! On dit cela du lac Meech de ce temps-ci. Mais dans certains cas, le pire ennemi du bon, c'est le mieux, parce qu'ici, il faut chercher un consensus. Avec 295 députés, venant de toutes les régions du pays, avec différentes tendances, ce n'est pas facile.